



## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 14**

**Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 2**

**Nombre de conseillers absents : 3**

Le conseil municipal :

- a approuvé la convention de mise à disposition au conseil départemental d'un local communal pour la permanence qu'assure un(e) assistant(e) social(e) pour l'accompagnement et le suivi du public ;
- a approuvé la « convention territoriale globale » avec la Caisse d'allocation familiale aux termes de laquelle la commune renouvelle son engagement, pour une durée de 5 ans, pour l'accueil de loisirs sans hébergement ;
- a renouvelé la convention avec la SAFER pour une durée de 5 ans ;
- a adopté les modifications apportées au règlement des cimetières de la commune portant sur les « cavurnes » ;
- a approuvé l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 82 en vue de son incorporation au domaine public ;
- a décidé de déléguer au Maire les suppressions ou modifications éventuelles des régies de la commune ;
- a approuvé de nouveaux tarifs de location de plusieurs salles communales ;
- a approuvé les tarifs de nouvelles activités proposées aux jeunes de la commune dans le cadre du SAJE ;
- a validé les modifications apportées aux modalités d'attribution et aux montants exceptionnels de la carte-cadeau offerte aux agents de la commune en fin d'année ;
- a pris acte des rapports annuels 2021 des services locaux de Troyes Champagne Métropole.

Le Maire

Maxime DUSACQ